



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 27 JUIN 2022 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY – Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Claude TIBI - Vice-Président

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 13 juin 2022**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2022**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

## **Comité Syndical**

### Retour sur le Comité Syndical et la visite des bassins de SAINT-WITZ du lundi 20 juin 2022

Jean-Charles BOCQUET annonce qu'une quinzaine d'Élus ont participé à cette visite des bassins, ce qui leur a permis d'échanger sur leurs projets respectifs.

## **Procédures juridiques**

### Attribution de marchés publics :

#### Marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des Avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Marché n° LETHI 101B)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise VOTP pour un montant de 383 384,90 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Le Maire de la commune a été informé de ces travaux, et n'a émis aucune objection.

## **Foncier**

#### Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 489D sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE

Le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques entre le bassin du Vignois situé à GONESSE et le bassin de la Huguée à BONNEUIL-EN-FRANCE. Treize propriétaires ont accepté de céder l'emprise foncière au syndicat afin de permettre la réalisation de ce projet.

Le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des treize parcelles.

#### Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 495 sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE

Déborah TANGUY indique que ces trois acquisitions s'inscrivent dans le cadre de l'opération de réouverture du Croult afin de lutter contre les inondations à la traversée de LE THILLAY. Le lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique sera nécessaire pour permettre la réalisation de ce projet, certains propriétaires refusant de vendre leurs parcelles.

Le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des trois parcelles cadastrées section BA n° 38-40, n° 44 et section BC n° 41.

#### Acquisition de parcelle dans le cadre de l'opération n° 488 appartenant à la commune de SAINT-WITZ

Déborah TANGUY annonce que cette opération porte sur la réalisation du bassin de retenue de l'Écu d'Or dans le cadre de la lutte contre les inondations sur la commune de VÉMARS.

Le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

Occupation temporaire et précaire du rû de la Michelette sur le territoire de la commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES au bénéfice de Monsieur Lionel PLASMANS

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation lors du Bureau du 09 mai 2022. Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention d'occupation temporaire.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Courrier du Conseil Départemental du VAL D'OISE adressé à Monsieur le Maire de la commune de GONESSE relatif au projet de classement des deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt local sur la commune de GONESSE

Éric CHANAL rappelle que la commune a demandé le classement de deux sites en ENS. Le Comité Technique Départemental des ENS du VAL D'OISE a ainsi rendu un avis respectivement très favorable et partiellement favorable au projet de classement en ENS d'intérêt local des sites de la zone humide du Vignois et du parc de la Patte d'Oie à GONESSE. Sur ce deuxième site, seul le périmètre de fond de vallée sera retenu dans un premier temps.

Suite à une remarque de Roland PY, Éric CHANAL précise que le classement en ENS n'aura pas d'impact financier sur les opérations menées par le SIAH sur ces sites.

Répartition de la prise en charge des travaux relatifs à la pose des barrières et à l'enlèvement des déchets sur le site de Val Leroy

Éric CHANAL annonce que l'ensemble des subventions a été sollicité auprès de la Préfecture du VAL D'OISE, de la Région ÎLE-DE-FRANCE et du Département du VAL D'OISE.

Point travaux sur le dalot du Petit Rosne sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 514)

Déborah TANGUY informe les Élus qu'une rencontre a été organisée avec les services techniques de la commune afin d'évoquer la nature des travaux ainsi que le planning associé, qui comprend trois phases. Compte tenu de son état, la dalle de couverture doit être remplacée. La durée des travaux est estimée à 6 mois avec un démarrage programmé en janvier 2023. Leur montant est évalué à 700 000 euros HT comprenant 25 000 euros pour la reprise de l'enrobé au-dessus du dalot réfectionné.

Déborah TANGUY ajoute que les services techniques de la ville ont demandé au SIAH la prise en charge de la réfection de l'ensemble de la place du marché. L'estimation de ces travaux est de l'ordre de 111 000 €.

Le Bureau n'est pas favorable à une prise en charge financière par le SIAH de la réfection de l'ensemble de la place du marché. Les modalités techniques et financières doivent être clairement définies entre la commune et le syndicat.

Annulation du comité de pilotage (COPIL) du mercredi 29 juin 2022 pour la renaturation du Croult sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° 518)

Déborah TANGUY précise que Monsieur le Maire de la commune ne pourra pas être disponible à cette date. Le comité de pilotage est ainsi reporté au mois de septembre.

**FINANCES**

Retour sur la réunion de présentation des analyses financières du SIARE et du SIAH par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Benoit JIMENEZ indique que la présentation des analyses financières du SIARE et du SIAH n'a pas appelé de remarques particulières. Les Élus présents ont loué la bonne santé financière des deux syndicats et l'anticipation des futurs investissements nécessaires notamment dans le cadre du renouvellement des réseaux d'assainissement.

Éric CHANAL précise que la réunion de travail avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée portant sur les perspectives financières pour les contributions syndicales de l'année 2023 et suivantes est programmée le 13 septembre à 14h00 au siège de la CARPF. Un point sera fait en Bureau du 5 septembre au sujet des perspectives budgétaires notamment eu égard à l'inflation actuelle.

Compte Administratif 2021 - Budget principal eaux pluviales GÉMAPI répartition du résultat 2021 par compétences

Éric CHANAL et Célia DUBERTRAND présentent la répartition du résultat 2021 du budget principal entre les compétences assainissement Collecte, Transport et GÉMAPI.

Éric CHANAL rappelle que la contribution perçue par le syndicat pour l'exercice de la compétence GEMAPI ne peut être affectée au financement des compétences assainissement eaux pluviales Collecte et Transport. Par ailleurs, l'exercice de la compétence collecte par le SIAH concerne uniquement 22 communes membres de la CARPF.

Éric CHANAL ajoute que la même démarche a été menée sur le budget d'assainissement des eaux usées.

Après des échanges entre ces membres, le Bureau souhaite qu'une présentation des différentes compétences exercées par le SIAH sur les communes de son territoire, des linéaires des réseaux par commune, ainsi que les modes de financement et les enjeux financiers soit effectuée auprès des Élus des entités membres du syndicat, préalablement au vote du budget.

Suite à une interrogation de Maurice MAQUIN, Éric CHANAL décrit la compétence ruissellement non urbain et précise qu'elle est inscrite dans les statuts du SIAH. La CARPF a pris également cette compétence en vue manifestement de l'exercer sur le seul territoire seine et marnais.

## **COMMUNICATION**

### **Lettre d'information de Monsieur le Maire de la commune de VÉMARS relative à la mise en place d'un relai d'informations municipal sur le territoire de sa commune**

Éric CHANAL fait part aux membres du Bureau de la mise en place par la commune de VÉMARS d'un relai d'informations municipal sur son territoire, financé par les emplacements publicitaires mis à disposition des différents acteurs du territoire qui désirent communiquer au sujet de leurs activités professionnelles.

Après des échanges entre les membres, le Bureau ne souhaite pas utiliser ce vecteur de communication.

### **Célébration du nouveau bâtiment en présence des Élus membres des précédentes mandatures des Bureaux Syndicaux, le lundi 05 septembre 2022**

Éric CHANAL propose d'organiser cet évènement à l'issue du Bureau programmé le 05 septembre 2022. Les Vice-Présidents des deux dernières mandatures seront conviés à un apéritif déjeunatoire organisé sur la terrasse du R+2.

Le Bureau valide cette proposition.

## **SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER**

### **Structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - Point d'information**

Benoit JIMENEZ annonce que la première réunion de travail portant sur la constitution de la future structure porteuse du SAGE CEVM est programmée le 04 juillet prochain dans les locaux du SIAH. Seize acteurs présents sur le territoire de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL D'OISE vont participer à la création de cette nouvelle structure. Les principales missions du SAGE CEVM que sont la mise en place d'études générales à l'échelle du territoire, la sensibilisation des différents acteurs sur l'eau et la mise en réseau d'acteurs ont bien été appréhendées par ces collectivités.

*Fin de la réunion de bureau à 11h00*

*Prochaine réunion de bureau lundi 11 juillet 2022 à 9h30*